



HEBDO

HUILES MINÉRALES : CYCLEVIA EN ROUTE VERS UNE FILIÈRE REP PLUS OPÉRATIONNELLE

Cyclevia propose de prendre directement en charge la collecte des huiles usagées en séparant les flux d'huiles noires et claires. Cette approche doit assurer une meilleure valorisation des déchets, explique l'éco-organisme.

Cyclevia va proposer aux détenteurs d'huiles minérales et synthétiques de prendre en charge directement leur gestion.

Cyclevia entame sa mue vers un mode d'intervention plus opérationnel. L'an prochain, l'éco-organisme de la filière de responsabilité élargie des producteurs (REP) d'huiles minérales et synthétiques va proposer aux détenteurs d'huiles de prendre en charge directement leur gestion. « Une évolution sans surprise qui était inscrite à notre cahier des charges et qui nous permettra de rendre plus efficient encore son impact sur la [montée en circularité de la filière](#) », justifie l'éco-organisme.

Jusqu'à maintenant, Cyclevia n'intervenait que sur un mode « financier » en accompagnant la collecte et la régénération des huiles usagées sur la base d'un barème de soutien financier ouvert à tous les opérateurs. En 2025, il proposera un modèle « mixte », qui combinera une intervention opérationnelle et financière. L'éco-organisme ne précise pas quelle part du gisement total d'huiles sera traité sur le mode opérationnel.

Le passage à un mode d'intervention plus opérationnel ne vise pas à « se substituer aux opérateurs en place, [mais à devenir] réellement acteur de la collecte et de la régénération en contractualisant avec les parties prenantes du marché ». Et cela afin « d'assurer la traçabilité intégrale des flux qui lui seront confiés et d'en maîtriser la destination », explique Cyclevia, qui voit dans ce fonctionnement « une condition essentielle pour que la filière évolue dans le sens des [objectifs fixés par les pouvoirs publics](#) ».

« Ségréguer ces flux est un engagement de Cyclevia et permettra à la filière de gagner en efficacité tout en réduisant son impact sur l'environnement » Cyclevia explique que cette nouvelle organisation a fait l'objet d'un « travail minutieux et [d']une réflexion approfondie » et qu'il « a intégré les acteurs de la filière au processus d'élaboration » des principes de passation des contrats. Et « les fédérations du métier des huiles usagées ont aussi été consultées lors des réunions du comité technique opérationnel organisées au premier semestre ».

Un allotissement par département

Pour cela, l'éco-organisme lance ce vendredi l'appel d'offres pour retenir les opérateurs qui assureront la collecte-regroupement et la régénération-recyclage des huiles. Cet appel d'offres est alloué à l'échelle des départements métropolitains (les outre-mer présentant des spécificités trop marquées pour y être intégrés, selon Cyclevia). Il distingue aussi les huiles usagées noires qui ont subi de fortes contraintes thermiques et les huiles usagées claires, peu dégradées. « Ségréguer ces flux est un engagement de Cyclevia et permettra à la filière de gagner en efficacité tout en réduisant son impact sur l'environnement », explique l'éco-organisme, qui déplore que cette « distinction logique [soit] hélas encore trop peu répandue au sein de la filière ».

Concrètement, quatre lots sont proposés : un pour la collecte et le regroupement des huiles noires ; un pour la collecte et la régénération des huiles noires ; un pour la collecte et le regroupement des huiles claires ; et un pour la collecte et le recyclage des huiles claires.

Le dossier peut être retiré sur le site Internet de Cyclevia [\(1\)](#) . Les candidats ont jusqu'au 7 décembre 2024 inclus pour répondre à l'appel d'offres. L'attribution des marchés sera communiquée en février 2025.

[1.](#) Accéder au dossier

<https://cyclevia-innovation.agorize.com/fr/challenges/accompagner-l-eco-organisme>

[Philippe Collet, journaliste](#)

<https://www.actu-environnement.com/>